



---

## Déclaration de la CGT au CNESER

---

Déclaration des représentants de la Confédération Générale du Travail au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 18 février 2013, réuni en séance de deux jours sur le projet de loi Enseignement supérieur et Recherche

*Pour la CGT, ce projet est plus que décevant. Décevant par lui-même, décevant parce qu'il est lié à une politique globale. On ne peut dissocier de ce point de vue comme le fait le gouvernement ce projet de loi de la politique globalement menée.*

### 1. Sur l'économie générale du texte

Dans l'exposé des motifs, on nous explique que « *Pour préserver un milieu académique déjà fortement déstabilisé par la succession désordonnée de réformes et d'appels à projets et par la défiance dont il a fait l'objet au cours du dernier quinquennat, nous avons évité la remise en cause systématique des mesures récentes.* »

Autant dire que le gouvernement ne veut pas comprendre ! Une nouvelle réforme, une réforme de rupture est appelée par les personnels et les étudiants. Ils ne veulent pas continuer à s'inscrire dans la voie tracée par le gouvernement précédent. Le gouvernement du changement se voit d'ailleurs, dès à présent, confronté à une opposition qui ne demande qu'à s'élargir. Le communiqué intersyndical, qui appelle à une première étape de mobilisation le 18 février, considère que « *le projet de loi n'apporte pas les réponses aux exigences de rupture attendue avec la LRU* » et que certains aspects pourraient même être aggravés. La CGT partage ce constat.

Pour tout dire, nous considérons même très significatives certaines critiques de la CPU sur ce projet de loi : l'absence de sécurisation de la masse salariale, l'absence d'objectifs et de perspectives, de visibilité sur les moyens qui seront accordés aux universités sur les cinq ans par exemple.

Pour le reste, il reste beaucoup de chemin à faire pour que les présidents d'université sortent de leur angélisme sur la question de l'autonomie. Malgré l'affichage gouvernemental qui en appelle à la loi Edgard Faure, rien ne dit que l'autonomie est appelée à changer de nature. À ce jour, le seul vrai bilan de l'autonomie se résume en des universités en difficultés financières, qui gèlent des postes, comme les grands organismes de recherche d'ailleurs, c'est-à-dire, de fait, des effectifs en dessous des besoins et plus encore en dessous de ce que les ambitions affichées nécessitent.

L'affichage ! Le précédent gouvernement en a beaucoup usé. Le gouvernement du changement semble suivre lui aussi cette méthode ; par exemple en prétendant résorber la précarité dans les laboratoires par la création de « *2100 postes de fonctionnaires par an [qui] seront offerts aux chercheurs déjà présents sous statut précaire.* » La vérité est qu'en l'état, tous les chercheurs précaires ne sont pas concernés par cette mesure.

Non seulement ces 2100 emplois ne seront pas suffisants pour résorber la précarité parmi les autres catégories, mais la précarité des chercheurs va perdurer, puisqu'il est refusé d'ouvrir pour eux des recrutements réservés. Au final, les perspectives d'emplois stables sont toujours à la baisse, en tout cas, en dessous des exigences.

Le gouvernement acte du manque de reconnaissance de la qualification des docteurs dans les statuts de la fonction publique et dans les conventions collectives. Il ne faudrait pas que de constat en constat, cette nécessité de reconnaissance se transforme en serpent de mer. Et surtout, une reconnaissance de la qualification ne peut valoir quitus au maintien de la précarité de l'emploi pour les docteurs.

En tant que représentants ici des intérêts des salariés, des futurs salariés, nous tenons à compléter les constats dressés par les signataires du communiqué intersyndical du 18 février, par la FERC-SUP, *Sauvons la Recherche* et *Sauvons l'Université*.

## 2. Sur le sens des réformes proposées

En appeler à fusionner les fondations qu'ont pu créer les universités et les grands organismes de recherche ces dernières années ne saurait régler les problèmes qu'ils rencontrent et reste loin des enjeux.

Le 17 septembre 2012, la CGT a été auditionnée par le comité de pilotage des assises de la recherche, nous avons insisté sur l'enjeu de financements pérennes nécessaires, tant pour les programmes, que pour faire reculer la précarité.

Nous avons insisté sur le besoin d'amener le budget de la recherche à 3 % du PIB.

Nous avons dénoncé le manque d'efficacité des pôles de compétitivité et proposé de les transformer en pôles de coopérations et de développement territorial, afin de développer une activité de recherche collaborative sur les territoires, entre le monde industriel et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre d'une gouvernance équilibrée Formation-Recherche-Industrie, et démocratisée.

Rien de tout cela n'a été entendu.

Avec ce projet de loi, le gouvernement ne donne pas au pays les moyens d'affronter les vrais enjeux. Dans l'exposé des motifs, on lit : « *Les Français attendent beaucoup, eux aussi, de leurs universités, écoles et centres de recherche, pour protéger et développer leur capital de connaissances et leur économie.* »

Et bien non ! Non les Français, et tout particulièrement les jeunes, n'attendent pas que l'enseignement supérieur et la recherche servent à enfermer leur devenir dans un capital à défendre, dans une économie à protéger. Cette économie se caractérise en effet depuis des décennies par le chômage de masse, le recul social et désormais par une crise sans fin. Cette économie nie le rôle dans le travail que devraient jouer un salariat et une jeunesse de plus en plus qualifiée.

Les Français attendent bien plus et plus encore : ils attendent autre chose. Ils attendent que le développement de leurs qualifications leur soit assuré et que les connaissances scientifiques favorisent l'avenir de l'humanité, l'émancipation et le progrès social de tous. Ils souhaitent sortir des contraintes actuelles d'une économie qui jauge tout à la rentabilité financière et qui fait reposer l'avenir sur la mise en concurrence.

Malheureusement, l'exposé des motifs considère : « *Ce qui se joue dans la performance de notre recherche fondamentale et technologique, jusqu'au transfert vers l'industrie et la société, ce sont les innovations de rupture, l'amélioration de notre compétitivité, la création de nouvelles activités économiques, d'entreprises et d'emplois, la diffusion de modèles de progrès pour tous* ».

De toute évidence, ce projet de loi ne rompt pas avec la vision du monde et de l'économie du précédent gouvernement.

### 3. Sur quelques-unes de nos exigences quant aux axes nécessaires de réformes

Selon nous, toute réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche doit avoir pour ambition de prendre en compte les défis posés désormais à l'Humanité et à l'utilisation de ses connaissances et plus largement de son travail. Hier comme aujourd'hui, l'analyse de la CGT est ancrée sur cette exigence.

Cette prise en compte conditionne l'avenir de la jeunesse. Et la formation supérieure de la jeunesse, sa formation à la démarche scientifique, et la reconnaissance des qualifications qui doit en découler, sont les vrais gages de réussir cette prise en compte des enjeux.

Relever les défis énergétiques, technologiques, scientifiques et sociaux ne sera possible que si les acteurs en mesurent les dimensions d'intérêt collectif que la concurrence et la poursuite d'intérêts étroits ne permettent pas d'affronter efficacement ; pas plus d'ailleurs que l'éternelle tentation de multiplier les Baronnies au nom de la décentralisation, de la régionalisation ou de l'autonomie.

Dans ce projet, malgré l'affichage gouvernemental, rien n'affirme une volonté de voir l'État retrouver son rôle de pilote en s'appuyant sur tous les grands outils qui ont fait jusqu'à présent la renommée de la recherche française et dans lesquels il aurait restauré la démocratie.

Rien n'affirme l'objectif de voir l'université et tous les grands organismes nationaux de recherche (EPST, EPIC, EPA ...), jouer de concert leur rôle spécifique. C'est pourtant à cette condition que l'État donnera au pays les moyens d'identifier les problématiques à traiter et qu'il pourra engager les actions nécessaires pour leur apporter des réponses.

Enfin, rien dans ce projet n'indique une volonté de s'appuyer sur les moyens et l'expérience de l'ensemble des ministères qui ont développé des formations supérieures et des efforts de recherche depuis longtemps.

Ce projet de loi n'ouvre pas non plus les perspectives nécessaires au développement de relations plus fructueuses entre l'industrie et la recherche. Il reste dans la voie tracée par le précédent gouvernement. En témoigne le maintien du crédit « impôt-recherche ». Nous considérons même que sur certains points ce projet marque une régression.

Par exemple : la suppression du CSRT, Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie.

Notre expérience de cette instance est en effet positive sur un point. C'était une structure institutionnelle où pouvaient se développer des débats utiles pour éclairer la représentation nationale. Pas seulement dans le cadre des réformes et projets avancés par le gouvernement, mais par sa capacité d'auto-saisine. Son travail sur l'utilisation du crédit « impôt-recherche » par exemple a apporté un éclairage utile sur l'inefficacité industrielle et scientifique de ce dispositif.

Le CSRT était en effet détaché des préoccupations légitimes et immédiates des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur et des exigences de court terme des entreprises. L'espace de débat était donc plus serein pour approfondir les enjeux croisés de la science, de la recherche, de l'industrie et de la société. La société française a besoin de ce type de lieu.

En même temps, elle a besoin de lieux où les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont à s'inscrire dans les orientations de la collectivité nationale, puissent mieux faire entendre leur voix. Il y a donc besoin à la fois d'améliorer ce qu'a été le CSRT et d'améliorer le CNESER. Ce n'est hélas pas le chemin que prend la loi.

#### 4. L'enjeu du CNESER et plus largement l'enjeu démocratique

Pour la CGT, le CNESER, au moins dans sa composition plénière, doit devenir un lieu où les grands intérêts nationaux débattent véritablement avec les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche des options qu'entend prendre la représentation nationale.

Le CNESER doit pouvoir évaluer d'un côté les conséquences que ces options impliquent sur le fonctionnement, les moyens du système de recherche et d'enseignement supérieur ; de l'autre, il doit évaluer et pouvoir élaborer un avis sur les axes de recherche par rapport aux enjeux perçus par la collectivité nationale, le gouvernement et aussi par le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Enfin, le CNESER doit jouer un rôle central pour définir le dispositif de formation et la carte nationale des diplômes supérieurs. C'est en avançant sur cette voie que le CNESER peut devenir bien plus qu'un lieu d'opposition ou d'allégeance aux gouvernements qui se succèdent. C'est à cette condition qu'il deviendra un outil utile à l'éclairage des décisions gouvernementales et parlementaires.

Dans ce cadre, l'élargissement du CNESER aux EPST peut-être utile. À condition que cet élargissement soit équilibré ; c'est-à-dire que les organisations syndicales de ces organismes soient représentées à égalité avec les représentants des directions de ces organismes.

De manière générale, la reconquête de la démocratie n'est pas encore au rendez-vous de ce projet de loi. La place concédée aux confédérations syndicales des salariés dans les structures de pilotage n'est pas satisfaisante. Plus encore, elle ne se construit nulle part à partir de la mesure de la représentativité syndicale qui commence à s'imposer dans l'ensemble des relations sociales. Dans ce domaine de la représentation des confédérations syndicales de salariés, nous avons les mêmes niveaux d'exigences que les organisations patronales dont la représentativité doit aussi être mesurée.

De même, acter la poursuite du processus de concentration des universités n'est pas un gage de démocratie et de reculs des inégalités territoriales et sociales. Cela ne fera qu'aggraver la tendance à gérer les difficultés, notamment budgétaires, en jouant sur la masse salariale et la réduction des lieux d'enseignement et de recherche. La carte territoriale universitaire qui en découlera, sera source d'inégalités et de difficultés sociales supplémentaires pour les étudiants et leurs familles, notamment modestes. Il faudra beaucoup de moyens pour le logement étudiants, pour la santé des étudiants pour résoudre ces inégalités. Au vu de la rigueur qui est au cœur de la politique gouvernementale, nous doutons que l'affichage du ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur dans ces domaines puisse se concrétiser.

De plus, avec le processus d'accréditation engageant l'habilitation automatique des formations, l'offre et le contenu des formations dépendront des contraintes budgétaires locales. La cohérence nationale des diplômes sera de moins en moins garantie contrairement aux objectifs affichés. Le CNESER n'aura aucun levier à sa disposition pour y remédier.

Dès le 17 janvier 2013, nous avons dans un communiqué émis nos craintes quant à cette loi de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, nous ne retirons rien. Nous regrettons qu'un mois après ce communiqué, le gouvernement n'ait pas jugé nécessaire de prendre en compte nos critiques et nos exigences. En l'état, le projet de loi n'est pas une occasion manquée, c'est un prolongement dangereux des orientations développées par le précédent gouvernement.

Insuffisant, voire dangereux, pour la jeunesse étudiante, dangereux pour la qualité et la démocratisation de l'enseignement supérieur, insuffisant, voire dangereux, pour la capacité de la recherche et de l'industrie à travailler plus efficacement à la reconquête industrielle et plus encore aux défis posés désormais à l'Humanité.

18 février 2013